

FICHE ACTION

Intitulé de l'action :

EXCLUSION INTRA-MUROS

Objectifs :

- **provoquer une rupture** en sanctionnant par une exclusion du groupe classe (et non de la communauté scolaire) un élève dont le comportement et/ou le travail pose problème ;
- (re) **créer un lien positif et constructif** entre l'élève sanctionné et l'équipe pédagogique au sens large du terme (professeurs, personnel de la vie scolaire, direction...);
- **instaurer une relation de respect et de confiance** entre l'élève et les adultes qui le prennent en charge;
- **montrer à l'élève qu'il est important** pour nous en tant qu'individu, que l'adulte est capable de **s'intéresser à lui** et ses problèmes, de lui consacrer du temps;
- avancer dans la **problématique de l'élève** pour **identifier** les raisons de ce qui pose problème et **proposer** des solutions pour y remédier (soutien, méthodologie de travail, aide psychologique extérieure,...)
- **montrer aux autres élèves** de la classe que des **règles existent** et que les adultes les font **respecter** pour leur permettre de travailler dans une **ambiance sereine** et en toute sécurité.

Personnes concernées :

Responsable(s) : Principale adjointe, CPE en liaison avec le professeur principal.

Nombre de participants :

- adultes : professeur de la classe, personnels de la vie scolaire, équipe de direction.
- élèves : élève posant des problèmes de comportement dans la classe et/ou de manque de travail. Elèves pour lesquels les interventions plus classiques se sont avérées inefficaces.

Déroulement : (fréquence des réunions, créneaux horaires, lieux...)

Suite à une réunion de l'équipe pédagogique ou d'un incident grave en classe, il est demandé au chef d'établissement de prononcer une mesure d'exclusion temporaire intra-muros. Sa durée est en règle générale d'une journée, de 08 heures à 16 heures 30.

L'élève est pris en charge dans une des salles (parloirs) de l'administration situées à côté du bureau de la principale-adjointe. De fait il n'a pas de contact avec les autres élèves. Les récréations pour cet élève sont décalées et commencent après celles des autres élèves.

Les parents et l'élève sont reçus par la principale-adjointe, le CPE et le professeur principal afin d'expliquer les motifs ayant conduits à cette décision et les objectifs éducatifs de la sanction.

Description détaillée du projet :

Au cours de cette exclusion l'élève a du travail à effectuer. Ce dernier est fourni principalement les enseignants et leur est rendu une fois fait. Il est en liaison avec la progression pédagogique du cours et/ou les motifs de l'exclusion.

Au cours de la journée d'exclusion, les adultes passent régulièrement voir l'élève et s'intéresse au travail qu'il effectue. Ils peuvent lui apporter une aide, l'encourager dans son travail, mais aussi engager une discussion sur son exclusion et en analyser les raisons, les conséquences et les solutions qui auraient pu être mises en œuvre pour éviter une telle issue.

Pendant son exclusion l'élève est soumis la frustration de ne pas être en contact avec ses camarades. A côté de cela les adultes lui consacrent du temps et lui montrent leur intérêt le concernant.

Les autres élèves de la classe perçoivent de leur côté que des règles existent et que les adultes les font respecter. Ils peuvent se sentir en sécurité et travailler dans un climat serein.

Réalisation finale (s'il y a lieu) :**Bilan/évaluation :**

L'attitude, les relations avec les adultes et le travail effectué lors de l'exclusion font l'objet d'une évaluation qui est transmise à la famille soit par contact oral ou écrit. Un bilan est fait avec l'élève en fin de journée. Dans les semaines qui suivent l'exclusion, un bilan est fait avec les enseignants afin de vérifier si l'élève a rectifié ce qui posait problème.